
Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 17 octobre 2023, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 11 octobre 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie (à partir de la question 11), DE CARRION Alain, PÉDRINI Lélío, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DUBY Sophie (à partir de la question 8), DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, DUPONT Yves, GLUSZAK Franck, HOCQ René, JURCZYK Jean-François (à partir de la question 9), LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESELEE Fabrice, MARIINI Laetitia, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic (à partir de la question 9), PHILIPPE Danièle, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

THELLIER David donne procuration à GACQUERRE Olivier, SOUILLIART Virginie donne procuration à LAVERSIN Corinne (jusqu'à la question 10), DELECOURT Dominique donne procuration à DE CARRION Alain, DEPAEUW Didier donne procuration à DUCROCQ Alain, DUBY Sophie donne procuration à LECONTE Maurice (jusqu'à la question 7), HENNEBELLE Dominique donne procuration à DUHAMEL Marie-Claude, MULLET Rosemonde donne procuration à COCQ Bertrand, DEFEBVIN Freddy donne procuration à BARROIS Alain, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DELETRE Bernard, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, MARCELLAK Serge donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, OPIGEZ Dorothee donne procuration à PHILIPPE Danièle, PAJOT Ludovic donne procuration à MAESELEE Fabrice (jusqu'à la question 8), PREVOST Denis donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, TASSEZ Thierry donne procuration à DUPONT Yves

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BOSSART Steve, IDZIAK Ludovic, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DRUMEZ Philippe, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, BECUWE Pierre, BLONDEL Marcel, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DECOURCELLE Catherine, DELANNOY Marie-Joséphé, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, FLAJOLET André, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, JURCZYK Jean-François, LEVENT Isabelle, MASSART Yvon, PICQUE Arnaud, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno, VERWAERDE Patrick

Monsieur LELEU Bertrand est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,



Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
17 octobre 2023

FONCIER ET URBANISME

ECOQUARTIER DES ALOUETTES A BRUAY-LA-BUISSIÈRE - CESSIION D'UN
TERRAIN A LA SCI LEFEBVRE 3

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire

Enjeu : Garantir un accès aux soins et aux droits pour tous

Par délibération du Bureau communautaire en date du 1^{er} décembre 2020, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a décidé de céder au Docteur Pierre-Alain LEFEBVRE, ou toute personne physique ou morale s'y substituant, une parcelle de terrain sise à Bruay-La-Buissière, cadastrée section AE n°1280, pour la construction d'un cabinet dentaire. Le prix de cession était de 100 € HT le m², TVA en sus. L'acte de vente a été régularisé les 21 et 22 décembre 2022 au profit de la SCI LEFEBVRE 3, représentée par M. Pierre LEFEBVRE et Mme Karine LEFEBVRE-BRIFFAUT, gérants associés.

Après réalisation des travaux, il s'avère que le bâtiment réalisé empiète de 14 m² sur la parcelle mitoyenne, cadastrée section AE n°1316. Il convient de régulariser cet empiètement par un nouvel acte de vente, aux mêmes conditions. Le prix de cession sera identique à la 1^{ère} vente, soit 100 € HT le m², TVA en sus. Le terrain a fait l'objet d'une estimation par le Pôle d'évaluations domaniales en date du 24 février 2023.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 02 octobre 2023, il est proposé à l'Assemblée de décider la cession du terrain susvisé à la SCI LEFEBVRE 3, représentée par M. Pierre LEFEBVRE et Mme Karine LEFEBVRE-BRIFFAUT, gérants associés, au prix de 100 € HT le m², TVA en sus, et d'autoriser le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué à signer l'acte authentique de vente qui sera reçu par Maître Maxime HOUYEZ, notaire à Béthune. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider de la cession ou de l'acquisition des biens immobiliers ou des droits réels immobiliers, de signer les actes qui en découlent et de procéder au paiement des frais et honoraires correspondants.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

DECIDE de la cession d'un terrain sis à Bruay-La-Buissière, cadastré section AE n°1316, d'une superficie de 14 m², au profit de la SCI LEFEBVRE 3, dont le siège est à NIEPPE (59850) 58 chemin des Brouckes, représentée par M. Pierre LEFEBVRE et Mme Karine LEFEBVRE-BRIFFAUT, gérant associés,

AUTORISE le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué à signer l'acte authentique de vente qui sera reçu par Maître Maxime HOUYEZ, notaire à Béthune.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
La Vice-présidente déléguée,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **19 OCT. 2023**

Et de la publication le : **19 OCT. 2023**
Par délégation du Président,
La Vice-présidente déléguée,



LAVERSIN Corinne



LAVERSIN Corinne

--- Périmètre du site
■ Cabinet dentaire



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

25

50

100 m r Geographics, and the GIS User Community

**COMMUNE DE
BRUAY-LA-BUISSIÈRE**
ECOQUARTIER DES ALQUETTES
RUE DU BOURBONNAIS
LOTISSEMENT LOT 2
SECTION AE

Numéro avant division : 1281
Réquisition de division 1656
Numéro après division : 1315

VENTE PAR
**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
BÉTHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE**
à
LA SCI IMMOBILIERE DE LABORATOIRES

PLAN D'ARPENTAGE

Superficie Arpentée cédée = 1352 m²

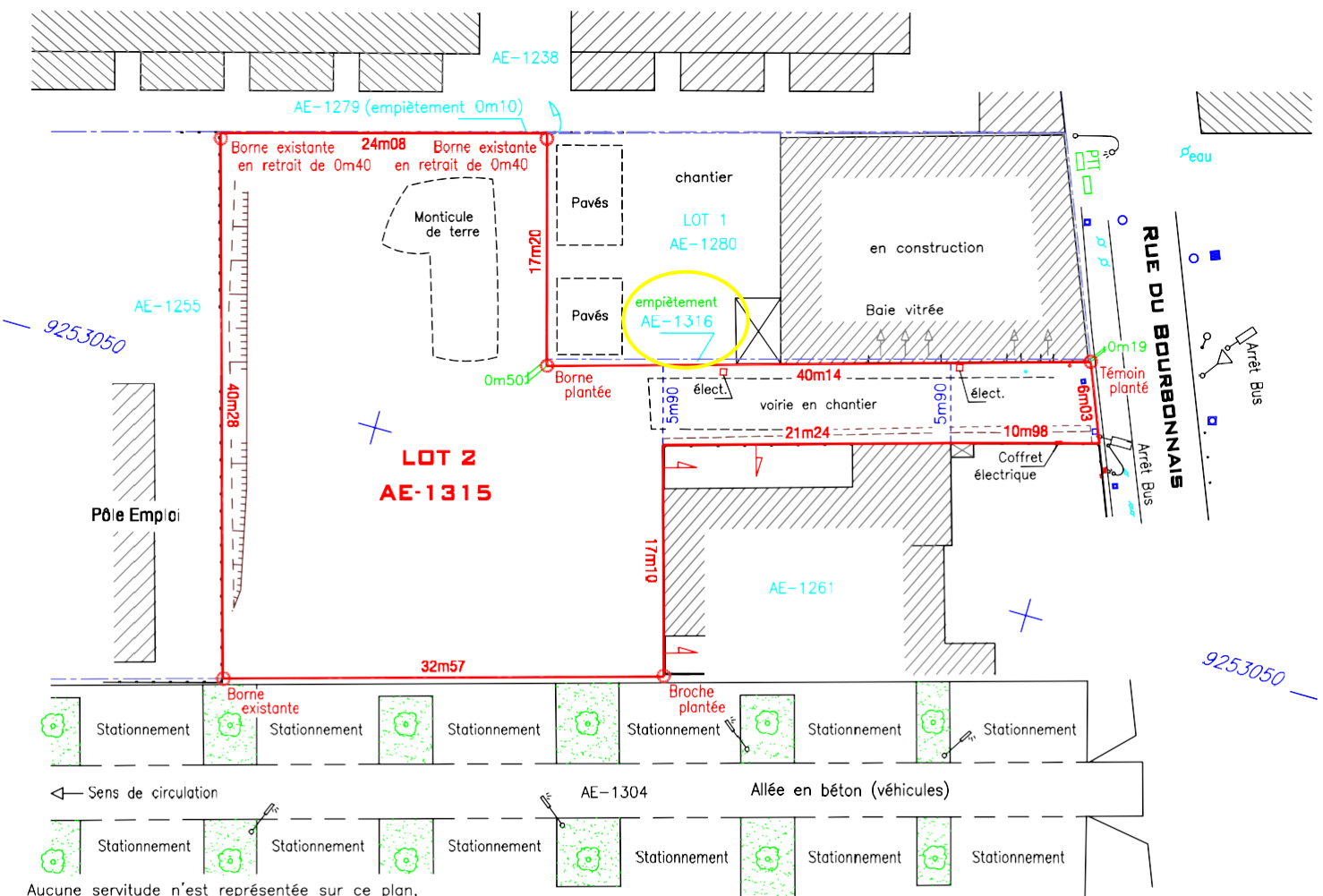
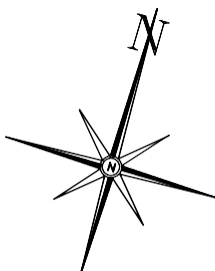
X	Y
1668460	927 9253057 893
d =	40 14
1668499	415 9253069 306
d =	6 03
1668501	706 9253063 723
d =	10 98
1668491	153 9253060 703
d =	21 24
1668470	785 9253054 663
d =	17 10
1668475	593 9253038 253
d =	32 57
1668444	342 9253029 096
d =	40 28
1668433	016 9253067 749
d =	24 08
1668456	165 9253074 419
d =	16 70
1668460	789 9253058 372
d =	0 50
Surface =	1352 m ²

1668450

1668500

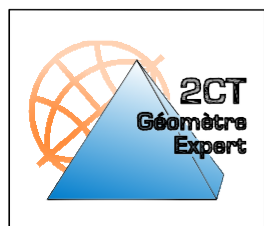
9253100

9253050



Aucune servitude n'est représentée sur ce plan, pour identification ; voir les concessionnaires.
La planimétrie de ce plan est rattachée au système de projection conique conforme CC50.
La division cadastrale est motivée par l'empiètement du bâtiment sis sur la parcelle AE-1280 sur la parcelle AE-ex1281.
La configuration des Lots 1 et 2 est légèrement modifiée.
L'aménageur décidera s'il convient de déposer une nouvelle déclaration.

CABALR BC



Dressé par
S.A.R.L. 2CT
Géomètre Expert
1039 rue Christophe Colomb
62 700 BRUAY LA BUISSIÈRE
Té : 03-21-64 69 78
taffinbruay@wanadoo.fr

Date	Nature de l'opération
7/07/2020	DP 0621782000050
24/01/2023	Lever Planimétrique
17/02/2023	Plan d'Arpentage provisoire avant bornage
13/03/2023	Bornage du Lot 2
13/03/2023	Plan d'Arpentage avant division pour validation
15/05/2023	Plan d'Arpentage avant division validé
30/05/2023	Plan d'Arpentage

Dossier N° B23 005

Echelle : 1/500

Ecoquartier des Alouettes: Rue du Bourbonnais Emprise-servitude des réseaux

RUE DU BOURBONNAIS

